



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION Du 30 novembre 2022
PV N.12

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MMES DELEBECQUE Christine - DEROM Margaux - MM. DESPLAT Olivier (CTD) –
ROUX Nicolas - WILLIAMS Jérémia.

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Défis techniques :

- **Journées impaires** : double 8
- **Journées paires** : Jonglerie

Suite aux mails reçus et après accord des 2 clubs, la commission enregistre les modifications suivantes :

- **U13 D1 POULE A** du 26/11 : SA LE PALAIS SUR VIENNE 1 / SC VERNEUIL accord des 2 clubs pour inversion de la rencontre suite à interdiction des terrains au PALAIS, match à jouer à 15h à VERNEUIL.
- **U13 D1 POULE A** du 03/12 : AURENCE ROUSSILON – ENT BEAUNE / BONNAC match à jouer à 15h au stade du Roussillon à LIMOGES



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Finales départementales

Les clubs désirant recevoir une finale de Coupe U13 sont invités à déposer leur candidature au District de Football de la Haute-Vienne :

- Challenge PITCH le 01/04
- Challenges CAILLETON et BOUCHER le 03/06

Report de Matches U13 :

La commission donne les matchs suivants à jouer le samedi 03/12/2022 suite au report du 26/11 :

- U13 D2 POULE B : SA LE PALAIS SUR VIENNE 2 / US NANTIAT 1
- U13 D3 POULE C : SA LE PALAIS SUR VIENNE 3 / US BESSINES 1

Amendes :

- Amende de 22€ au club de LIMOGES LA BASTIDE 2 pour son 2nd forfait lors du match LIMOGES LA BASTIDE 2 – FUN 87 2 en date du 26/11 en U13 D4.
- Amende de 20€ au club de CS FEYTIAT 3 pour son 1er forfait lors du match n° 25171586 ENT CHATEAUNEUF / CS FEYTIAT 3 en date du 26/11 en U13 D3.
- Amende de 17€ au club de CS FEYTIAT 2 pour absence du nom de l'arbitre lors du match n° 25169169 CS FEYTIAT 2 / SA LE PALAIS SUR VIENNE 2 en date du 19/11 en U13 D2.
- Amende de 16€ au club de LIMOGES BASTIDE pour absence non excusée à la convocation du district du 30/11/2022 de l'éducateur U13.

LA LFNA a informé de l'accession de 4 équipes U13 de notre département en décembre pour participation au critérium Régional en seconde phase : Mise en place du tableau Montée et Descente dans la catégorie.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIES U11

- Tous les plateaux U11 des challenges LACORRE et VILLEDIEU non joué le 26/11, **se joueront le samedi 17 décembre même lieu.**

FINALES DEPARTEMENTALES :

Les clubs désirant recevoir une finale de Coupe U11 sont invités à déposer leur candidature au District de Football de la Haute-Vienne :

- Challenge LACORRE le 13/05
- Challenge VILLEDIEU le 03/06

Amendes

- Amende de 11€ au club de BOSMIE Charroux 1 pour son 1^{er} forfait en date du 12/11 au plateau 4 en U11 D2.
- Amende de 11€ au club de EF GLANE 2 pour son 1^{er} forfait en date du 12/11 au plateau 3 en U11 D3.
- Amende de 11€ au club de Limoges Landouge 1 pour son 1^{er} forfait en date du 12/11 au plateau 4 en U11 D3.
- Amende de 14€ au club de EF GLANE 2 pour son 2^{ème} forfait en date du 19/11 au plateau 4 en U11 D3.
- Amende de 11€ au club de ENT FOOT SUD-LA CROISILLE 2 pour son 1^{er} forfait en date du 12/11 au plateau 3 en U11 D3.
- Amende de 14€ au club de ENT FOOT SUD- LA CROISILLE 2 pour son 2^{ème} forfait en date du 19/11 au plateau 3 en U11 D3.
- Amende de 11€ au club de US NANTIAT 1 pour son 1^{er} forfait en date du 19/11 au plateau 5 en U11 D2.
- Amende de 11€ au club de OC ROCHECHOUART 2 pour son 1^{er} forfait en date du 12/11 au plateau 2 en U11 D3.
- Amende de 11€ au club de LIMOGES BEAUBREUIL 2 pour son 1^{er} forfait en date du 12/11 au plateau 4 en U11 D3.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U9/U7

Le club de US NANTIAT n'aura plus d'équipe U7 pour la prochaine phase.

La Commission rappelle qu'il **est respectueux** et important pour le bon déroulement des plateaux de prévenir les clubs organisateurs lors de défection d'une équipe.

Rappel : **les comptes rendus de plateau** (feuille de licences comprise) pour les catégories U7 et U9 sont **obligatoires et doivent être renvoyés** au District par le club organisateur sous 48H ou au plus tard le mercredi suivant le plateau.

En cas de plateau – non joué-, il est impératif que le club organisateur prévienne le District si possible par retour de mail

Pour la Commission Foot Animation,

Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,

Bernard COUDERC

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI